

ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024

CRITERES DU JURY D'EXAMENS DE BACHELIER (cohorte débutante)

Crédits acquis	Toute note $\geq 10/20$
A réussi son programme annuel (RPA)	<p>Réussite automatique : Une note $\geq 10/20$ dans tous les cours</p> <p>Toutefois, si l'étudiant a présenté tous les examens inscrits à son PAE, le jury accepte la réussite dans les cas suivants :</p> <p style="text-align: center;">1 x 8/20 si Moyenne $\geq 10/20$ ou 2 x 9/20 si Moyenne $\geq 10/20$</p> <p><u>SAUF si une note d'insuffisance est relative à un des cours suivants :</u></p> <p>Histoire : Une note $< 10/20$ pour le cours d'Introduction pratique à la recherche en histoire</p> <p>Histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie : Une note $< 10/20$ pour le cours de Formation musicale</p> <p>Langues et lettres modernes : Une note $< 10/20$ pour un des cours de Langues ou Études de textes dans l'une ou l'autre langue</p> <p>Attention : si l'étudiant a inscrit à son PAE des cours de la cohorte intermédiaire et/ou diplômante, les critères de notes d'insuffisance pour les cours spécifiques à ces cohortes sont d'application.</p> <p>Dans tous les autres cas, le jury reste souverain.</p>
Est ajourné (AJOU)	Crédits du B1 acquis $<$ Nombre de crédits du B1 inscrits au PAE

Aucune note $< 10/20$ ne sera reportée d'une session d'examens à l'autre.

ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024

CRITERES DU JURY D'EXAMENS (cohortes intermédiaire et diplômante)

Valables pour le 1^{er} et le 2^e cycles

Crédits acquis	Toute note $\geq 10/20$
A réussi son programme annuel (RPA)	<p>Réussite automatique : Une note $> 10/20$ dans tous les cours</p> <p>Toutefois, si l'étudiant a présenté tous les examens inscrits à son PAE, le jury accepte la réussite dans les cas suivants :</p> <p style="text-align: center;">1 x 8/20 si Moyenne $\geq 10/20$ ou 2 x 9/20 si Moyenne $\geq 10/20$</p> <p><u>Sauf si une note d'insuffisance est relative à un des cours suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - TFC - TFE - Stages <p>Langues et lettres anciennes, orientation classiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Langue grecque II - Langue grecque III - Langue latine II - Langue latine III <p>Langues et lettres anciennes et modernes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Langue latine II - Langue latine III <p>Langues et lettres modernes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une note $< 10/20$ pour un des cours de Langues ou Études de textes (du Bloc 2 uniquement) dans l'une ou l'autre langue <p>Histoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cours d'exercices - Séminaires de critique historique <p>Bachelier en Traduction et interprétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une note $< 10/20$ pour les cours de Traduction générale vers le français <p>Master en Interprétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cours d'interprétation simultanée vers le français II - Cours d'interprétation consécutive vers le français II <p>Master international en Arts du spectacle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de recherche <p>Dans tous les autres cas, le jury reste souverain.</p>

Est en cours de cycle (ENCO)	Crédits acquis < Nombre de crédits inscrits au PAE
---------------------------------	--

Aucune note < 10/20 ne sera reportée d'une session d'examens à l'autre.

ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024

Critères du Jury d'examen du Cycle (1^{er} et 2^e cycles)

Pondération	Par crédits
A réussi (sans mention)	Moyenne générale $\geq 10/20$
Satisfaction	Moyenne générale $\geq 11.6/20$
Distinction	Moyenne générale $\geq 13,6/20$
Grande distinction	Moyenne générale $\geq 15,6/20$
Plus grande distinction	Moyenne générale $\geq 17/20$

Remarque : Si la moyenne du Bloc diplômable (60 crédits) correspond à un grade ci-dessus, ce grade pourrait être octroyé pour autant que le déficit n'excède pas 0.5 entre la moyenne générale ci-dessus et la moyenne du cycle. Toute autre situation est laissée à l'appréciation du jury.

Critères du Jury d'examen des Unités d'enseignement

Se référer à la pondération déterminée dans les engagements pédagogiques